

Nombre de Conseillers

en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BARATHON, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Membres présents :

Isabelle BARATHON, Olivier BREMONT, Béatrice PERROT, Serge BESNIER, Marie-Pierre GEORGET, Patrice LEVANT, Morgane LE GALLE, Frédéric RYO, Sylvie LECLERC Guy AMOSSÉ, Jacques LEGENDRE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle TIMOUY, Catherine ATTENBOROUGH, Pascal MOREAU, Sébastien GUYON, Richard HERVÉ, Gilles FASQUEL, Régine EPIARD, Soazig DRION, Fabienne MORIN, Romuald GUSTIN, Angéline DESCLOZIERS, Isabelle CARIOU, Stéphane LANG, Nicolas ARCHAMBAULT, Marie-Lou PERAIS.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres absents excusés :

Eric GIRARD ayant donné pouvoir à Olivier BREMONT, Nadine COTTINEAU ayant donné pouvoir à Patrice LEVANT.

Conformément à l'article 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Patrice LEVANT a été élu secrétaire de séance.

Noël des enfants du personnel municipal

Le Conseil Municipal doit formaliser son souhait que soient attribués des jouets ou des bons cadeaux à l'occasion de l'arbre de Noël des enfants du personnel municipal.

Des bons « cadeaux » sont traditionnellement attribués aux enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le montant alloué par enfant, et approuver les conditions d'attribution correspondantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération N° 2020-084 en date du 17/09/2020 attribuant chaque année des bons cadeaux aux enfants des agents municipaux jusqu'à l'âge de 16 ans durant la période du mandat électoral 2020-2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE (29 voix POUR)**

DECIDE que la Commune de Guémené-Penfao offrira aux agents municipaux un bon cadeau d'une valeur de 30 € (par enfant) pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, à l'occasion des fêtes de Noël pendant la durée du mandat (2026-2032).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.
Guémené-Penfao, le 17 septembre 2026.

Le Maire,
Isabelle BARATHON



Le secrétaire,
Patrice LEVANT